LISTE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026

Numéro	Date de l'examen	Objet	Décision
2026-3	18/02/2026	RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – Parcelles A 3426, 3437, 3439 et 3450	Décision du Maire
1	18/02/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal	Approuvée
2	18/02/2026	Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe le Colombier	Approuvée
3	18/02/2026	Affectation des résultats du CFU 2025	Approuvée
4	18/02/2026	Impôts ménages : vote des taux 2026	Approuvée
5	18/02/2026	Vote du budget principal 2026	Approuvée
6	18/02/2026	Cession d'une partie du terrain communal AC 14	Approuvée

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 13
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 1

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 13
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

1 / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'ANNEE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire, Florence CAYLA s'étant retirée, sous la présidence de Monsieur Michel ARNAL,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le président de séance, Michel ARNAL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES (sans solde exécution de la section d'investissement reporté)	RECETTES (sans fonctionnement et investissement reportés)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	1 977 456.30	2 641 661.00	664 204.70
INVESTISSEMENT	2 201 662.99	2 176 139.45	-25 523.54
TOTAL	4 179 119.29	4 817 800.45	638 681.16
RESTES-A-REALISER	381 989.78	545 619.60	163 629.82

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire Florence CAYLA étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- ✓ ***Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,***
- ✓ ***Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,***
- ✓ ***Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,***
- ✓ ***Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.***

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, Michel ARNAL :

- ✓ ***APPROUVE le CFU du budget principal pour l'année 2025***

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (COSTECALDE J)

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Michel ARNAL

MAIRIE de SÉBAZAC-CONCOURÈS (Aveyron)

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 - Budget Principal

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_15

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_15-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : BP CFU_21120264300014_2025_D_VDEF.xml (99_BU-012-211202643-20260219-2026_15-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 1 - Approbation Compte Financier Unique 2025 BUDGET PRINICIPAL .docx (70_DE-012-211202643-20260219-2026_15-BF-1-1_2.pdf)
Délibération

Annexe : CFU COMMUNE 2025.pdf (99_BU-012-211202643-20260219-2026_15-BF-1-1_3.pdf)
CFU 2025

Annexe : page signatures CFU Commune.pdf (99_BU-012-211202643-20260219-2026_15-BF-1-1_4.pdf)
Page de signatures CFU 2025 Commune

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 13
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 1

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 13
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

2 / APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR L'ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE « LE COLOMBIER »

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, Madame le Maire, Florence CAYLA s'étant retirée, sous la présidence de Monsieur Michel ARNAL,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par

Monsieur le président de séance, Michel ARNAL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.
De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	DEPENSES (sans solde d'exécution de la section d'investissement reporté)	RECETTES (sans excédent de fonctionnement reporté)	RESULTAT
FONCTIONNEMENT (en €)	812 533.72	2 164.00	-810 369.72
INVESTISSEMENT	129 589.24	706 818.65	577 229.41
TOTAL	942 122.96	708 982.65	- 233 140.31
RESTES-A-REALISER	0.00	0.00	0.00

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire, Florence CAYLA étant sortie au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- ✓ ***Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,***
- ✓ ***Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,***
- ✓ ***Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.***

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, Michel ARNAL :

- ✓ ***APPROUVE le CFU du budget annexe « Le Colombier » pour l'année 2025.***

Résultat du vote : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (COSTECALDE J)

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,
Michel ARNAL

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

MAIRIE de SEBAZAC-CONCOURES (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 - Budget annexe "Le Colombier"

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_16

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_16-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : CFU_21120264300097_2025_D_VDEF (1).xml (99_BU-012-211202643-20260219-2026_16-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2 - Approbation Compte Financier Unique 2025 le Colombier.docx (70_DE-012-211202643-20260219-2026_16-BF-1-1_2.pdf)
Délibération

Annexe : CFU LE COLOMBIER 2025.pdf (99_BU-012-211202643-20260219-2026_16-BF-1-1_3.pdf)
CFU 2025

Annexe : page signatures CFU Colombier.pdf (71_AN-012-211202643-20260219-2026_16-BF-1-1_4.pdf)
Page de signatures CFU 2025 le Colombier

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 14
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 1

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 14
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

3 / AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

Madame Florence CAYLA, maire, expose que le Compte Financier Unique présente l'exécution du budget de l'exercice 2025 tel qu'il résulte des décisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives) adoptées à cet effet. Il permet tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice qui peuvent faire apparaître soit un excédent soit un déficit.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	664 204,70
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	470 934.04
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**1 135 138.74**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-456 485.52
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	163 629.82
Besoin de financement F. = D. + E.	**292 855.70**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**1 135 138.74**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**292 855.70**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**842 283.04**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 soit 1 135 138.74 € et de le reporter en excédent de fonctionnement pour 842 283.04 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 votes pour et 1 abstention (COSTECALDE J):

- ✓ ***Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 dans le budget principal 2026.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

MAIRIE de SEBAZAC-CONCOURES (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Principal

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_17

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_17-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 3 - Affectation des résultats 2025.docx (99_BU-012-211202643-20260219-2026_17-BF-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 14
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 1

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 14
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

4 / FIXATION DES TAUX D'MPOSITION POUR 2026

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame Florence CAYLA expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 19 voix pour et 1 abstention (COSTECALDE J) :

- ✓ ***De maintenir les taux d'imposition en 2026 comme suit :***

TAXES	TAUX
Habitation sur les résidences secondaires	9.50%
Foncier bâti	40.23%
Foncier non bâti	98.46%

- ✓ ***D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet,***
- ✓ ***De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

MAIRIE de SEBAZAC (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

<u>Délais et voies de recours</u> : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Fixation des taux d'imposition pour 2026

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_18

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_18-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2
Finances locales
Fiscalité
vote de taux

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 4 - Vote des taux 2026.docx (99_DE-012-211202643-20260219-2026_18-DE-1-1_1.pdf)

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 14
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 1

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 14
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

5 / VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

RAPPORTEUR : Madame Florence CAYLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget principal 2026.

De plus, il est précisé que le référentiel comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies, notamment en matière de fongibilité des crédits (mouvements de crédits entre chapitres à hauteur maximum de 7.5% des dépenses réelles au sein d'une même section sauf pour les dépenses de personnel-chap. 012). Dans ce cas, le maire reçoit délégation du Conseil Municipal et informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 votes pour et 1 abstention (COSTECALDE J),

- ✓ ***Décide d'adopter le budget principal 2026 de la Commune de Sébazac-Concourès, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant les budgets.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

MAIRIE de SEBAZAC-CONCOURES (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Liste des inscriptions budgétaires

Date : 05/02/2026 - 17:56

SEB - COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES / COM - Budget Communal / 2026

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	001				0,00 €	456 485,52 €	456 485,52 €	456 485,52 €	Réel	430 961,98 €
	D	023				0,00 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	Ordre	0,00 €
	D	10226				35 319,92 €	0,00 €	0,00 €	35 319,92 €	Réel	1 399,55 €
	D	1641				0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	Réel	142 706,41 €
	D	165				230,00 €	0,00 €	0,00 €	230,00 €	Réel	15,00 €
	D	2031				5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2041512				0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2116				7 920,72 €	0,00 €	0,00 €	7 920,72 €	Réel	13 079,28 €
	D	2121				321,49 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 321,49 €	Réel	3 665,96 €
	D	2128				25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	Réel	106 317,36 €
	D	21311				5 887,55 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 887,55 €	Réel	3 668,51 €
	D	21312				50 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	250 000,00 €	Réel	20 218,03 €
	D	21318				129 656,14 €	900 000,00 €	900 000,00 €	1 029 656,14 €	Réel	134 387,48 €
	D	21351				60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €	Réel	209 215,05 €
	D	2151				20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2152				3 786,79 €	27 000,00 €	27 000,00 €	30 786,79 €	Réel	71 507,69 €
	D	215731				0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2158				1 580,37 €	10 000,00 €	10 000,00 €	11 580,37 €	Réel	20 182,06 €
	D	21828				2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €	Réel	0,00 €
	D	21831				1 044,40 €	0,00 €	0,00 €	1 044,40 €	Réel	0,00 €
	D	21838				7 410,80 €	0,00 €	0,00 €	7 410,80 €	Réel	3 396,00 €
	D	21841				5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	2185				1 731,60 €	0,00 €	0,00 €	1 731,60 €	Réel	369,60 €
	D	2188				20 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	51 125,93 €
	D	2313				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6042				0,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €	133 000,00 €	Réel	131 386,55 €
	D	60611				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	60612				0,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €	Réel	67 303,74 €
	D	60613				0,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	95 000,00 €	Réel	82 311,69 €
	D	60621				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	2 846,94 €
	D	60622				0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Réel	986,81 €
	D	60623				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	4 802,01 €
	D	60628				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	711,60 €
	D	60631				0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	Réel	11 623,82 €
	D	60632				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	2 935,15 €
	D	60636				0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	Réel	1 311,20 €
	D	6064				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	200,00 €
	D	6067				0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	Réel	136,02 €
	D	6068				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	293,93 €
	D	611				0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Réel	91 727,80 €

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	61351				0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	Réel	794,57 €
	D	61358				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	576,00 €
	D	61521				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	615221				0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Réel	19 447,03 €
	D	615231				0,00 €	109 520,00 €	109 520,00 €	109 520,00 €	Réel	84 456,31 €
	D	615231		300		0,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	Réel	0,00 €
	D	615232				0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Réel	30 226,04 €
	D	61551				0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	Réel	7 082,37 €
	D	61558				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	111,60 €
	D	6156				0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	Réel	24 456,33 €
	D	6161				0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €	Réel	22 264,43 €
	D	6182				0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Réel	3 421,48 €
	D	6184				0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Réel	4 200,00 €
	D	6188				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	3 950,33 €
	D	6218				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6225				0,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	Réel	0,00 €
	D	62268				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	720,00 €
	D	6227				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	590,69 €
	D	6228				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	43,18 €
	D	6231				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	522,36 €
	D	6232				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	7 941,99 €
	D	6234				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	1 498,68 €
	D	6236				0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Réel	6 328,80 €
	D	6247				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Réel	1 856,30 €
	D	6251				0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	Réel	2 611,63 €
	D	6261				0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Réel	3 912,72 €
	D	6262				0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	Réel	6 240,76 €
	D	627				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	76,07 €
	D	6281				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	10 463,31 €
	D	62876				0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	Réel	15 505,93 €
	D	6288				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	4 646,59 €
	D	6331				0,00 €	4 051,68 €	4 051,68 €	4 051,68 €	Réel	722,05 €
	D	6332				0,00 €	482,40 €	482,40 €	482,40 €	Réel	90,27 €
	D	6336				0,00 €	9 549,42 €	9 549,42 €	9 549,42 €	Réel	2 087,65 €
	D	6338				0,00 €	1 519,34 €	1 519,34 €	1 519,34 €	Réel	270,78 €
	D	63512				0,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	Réel	7 065,00 €
	D	63512		300		0,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	Réel	676,00 €
	D	64111				0,00 €	419 090,71 €	419 090,71 €	419 090,71 €	Réel	34 499,96 €
	D	64112				0,00 €	4 436,18 €	4 436,18 €	4 436,18 €	Réel	2 474,88 €
	D	64113				0,00 €	6 658,80 €	6 658,80 €	6 658,80 €	Réel	886,08 €
	D	64118				0,00 €	96 743,69 €	96 743,69 €	96 743,69 €	Réel	14 227,08 €
	D	64131				0,00 €	55 221,91 €	55 221,91 €	55 221,91 €	Réel	53 097,99 €
	D	64132				0,00 €	319,57 €	319,57 €	319,57 €	Réel	307,28 €
	D	64138				0,00 €	1 499,45 €	1 499,45 €	1 499,45 €	Réel	1 441,78 €
	D	6451				0,00 €	84 907,11 €	84 907,11 €	84 907,11 €	Réel	22 108,23 €

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	D	6453				0,00 €	148 927,52 €	148 927,52 €	148 927,52 €	Réel	15 041,85 €
	D	6454				0,00 €	2 289,83 €	2 289,83 €	2 289,83 €	Réel	2 201,76 €
	D	6455				0,00 €	29 152,58 €	29 152,58 €	29 152,58 €	Réel	28 031,33 €
	D	6456				0,00 €	279,03 €	279,03 €	279,03 €	Réel	268,00 €
	D	6458				0,00 €	8 699,85 €	8 699,85 €	8 699,85 €	Réel	610,83 €
	D	6475				0,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	Réel	1 122,00 €
	D	6478				0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	Réel	12 830,00 €
	D	65311				0,00 €	81 629,46 €	81 629,46 €	81 629,46 €	Réel	30 764,28 €
	D	65313				0,00 €	3 510,84 €	3 510,84 €	3 510,84 €	Réel	1 351,68 €
	D	65314				0,00 €	7 578,53 €	7 578,53 €	7 578,53 €	Réel	0,00 €
	D	65315				0,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	Réel	308,96 €
	D	65316				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	0,00 €
	D	6541				0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	Réel	20,99 €
	D	65561				0,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €	Réel	5 577,87 €
	D	6558				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	1 326,50 €
	D	657363				0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	Réel	6 945,00 €
	D	657381				0,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €	142 000,00 €	Réel	130 000,00 €
	D	657382				0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Réel	7 500,00 €
	D	65741				0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	Réel	7 383,00 €
	D	65748				0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	Réel	12 546,00 €
	D	65811				0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Réel	9 356,16 €
	D	65818				0,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	Réel	628,00 €
	D	65888				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	37,91 €
	D	66111				0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	Réel	34 358,95 €
	D	673				0,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	Réel	0,00 €
	D	6817				0,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	Réel	0,00 €
	R	002				0,00 €	842 283,04 €	842 283,04 €	842 283,04 €	Réel	470 934,04 €
	R	021				0,00 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	1 188 155,14 €	Ordre	0,00 €
	R	10222				0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	Réel	279 023,58 €
	R	10226				0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	Réel	54 979,89 €
	R	1068				0,00 €	292 855,70 €	292 855,70 €	292 855,70 €	Ordre	719 699,53 €
	R	1322				86 633,10 €	0,00 €	0,00 €	86 633,10 €	Réel	0,00 €
	R	1323				140 000,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	13251				25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	Réel	90 000,00 €
	R	1326				92 000,00 €	0,00 €	0,00 €	92 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	1328				72 986,50 €	0,00 €	0,00 €	72 986,50 €	Réel	178 213,50 €
	R	13462				129 000,00 €	0,00 €	0,00 €	129 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	1641				0,00 €	140 844,86 €	140 844,86 €	140 844,86 €	Réel	514 113,35 €
	R	6419				0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Réel	4 911,47 €
	R	6479				0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	Réel	6 415,00 €
	R	7025		300		0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	500,00 €
	R	70311				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	2 380,00 €
	R	70323				0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Réel	9 316,05 €
	R	7036		300		0,00 €	680,00 €	680,00 €	680,00 €	Réel	680,00 €
	R	7067				0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	Réel	0,00 €

Indicateur	Sens	Compte	Opération	SERVICES	NMP	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+V)	Réel/Ordre	Réalisé N-1
	R	706888				0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Réel	7 960,00 €
	R	70878				0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	Réel	10 666,43 €
	R	73111				0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	Réel	1 522 694,00 €
	R	73118				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Réel	2 226,00 €
	R	73123				0,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	Réel	54 476,71 €
	R	73141				0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	Réel	75 663,00 €
	R	73211				0,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	98 000,00 €	Réel	98 338,00 €
	R	73212				0,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	Réel	63 010,00 €
	R	74111				0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	Réel	112 376,00 €
	R	741121				0,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	Réel	295 146,00 €
	R	742				0,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Réel	333,00 €
	R	744				0,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	Réel	17 206,22 €
	R	74833				0,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	Réel	21 057,00 €
	R	752				0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	Réel	33 636,86 €
	R	75811				0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	Réel	1 300,00 €
	R	75888				0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	Réel	20 690,40 €
	R	773				0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Réel	0,00 €
	R	7817				0,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	Réel	267,08 €
	Total dépense					381 989,78 €	5 361 548,56 €	5 361 548,56 €	5 743 538,34 €		
	Total recette					545 619,60 €	5 197 918,74 €	5 197 918,74 €	5 743 538,34 €		

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du budget principal 2026

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_19

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_19-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2
Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DOCBUDG-21120264300014-012017-BP-2026-19022026000000.xml (99_BU-012-211202643-20260219-2026_19-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 5 - Approbation budget principal 2026.docx (70_DE-012-211202643-20260219-2026_19-BF-1-1_2.pdf)
Délibération

Annexe : BP COMMUNE 2026.pdf (99_BU-012-211202643-20260219-2026_19-BF-1-1_3.pdf)
BP 2026

Annexe : page signatures BP Commune.pdf (71_AN-012-211202643-20260219-2026_19-BF-1-1_4.pdf)
page de signatures BP 2026

Annexe : 5 BIS 2025 ETAT ANNUEL INDEMNITE ELUS.pdf (71_AN-012-211202643-20260219-2026_19-BF-1-1_5.pdf)
Etat annuel des élus

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
Conseil municipal du 18 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉBAZAC
Concourès

Membres du Conseil
En exercice : 23
Présents : 14
Conseillers ayant donné procuration : 6
Conseillers excusés : 2
Conseiller absent non représenté : 1
Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

Département de l'Aveyron
République française
Arrondissement de Rodez / Canton Rodez Nord
Rue du Salès – 12740 SEBAZAC-CONCOURES
Tel. 05 65 74 90 42

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sébazac-Concourès, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme CAYLA Florence, Maire.

Conseillers présents : 14
ARNAL Fabienne, ARNAL Michel, AYGALENC Elisabeth, BERTRAND Brice, CAYLA Florence, CHARIOT Pascale, COSTECALDE Jérôme, JARRIGE Françoise, MAZARS Marie-Hélène, NAYRAC Bernard, PONS Franck, POURCEL Marie-Lou, RIVIERES Patrice, VILLEFRANQUE Nathalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers ayant donné procuration : 6

BANYIK Franck	à ARNAL Fabienne
BLANQUET Carole	à VILLEFRANQUE Nathalie
BOUCHET Didier	à POURCEL Marie-Lou
FORESTIER Régis	à PONS Franck
MAZARS Patrick	à NAYRAC Bernard
RESSEGUIER Nathalie	à CHARIOT Pascale

Conseillers excusés : 2
FLAMMARION Chantal, SIGUIER Agnès.

Conseiller absent : 1
PICASSO Alain

Secrétaire de séance :
En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BERTRAND Brice a été désigné secrétaire de séance.

6 / CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN FAISANT PARTIE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE A SEBAZAC A MONSIEUR CABANIOLS Jayson ET MADAME CERENZIA Laurie – PARCELLE AC 263

RAPPORTEUR : Monsieur Michel ARNAL

Monsieur Michel ARNAL, 1ER adjoint, expose à l'assemblée que la collectivité a été saisie d'une demande de la part de Monsieur Jayson CABANIOLS et Madame Laurie CERENZIA domiciliés 53 rue des Barthètes à Sébazac désirant acquérir une bande de terrain située dans le domaine privé de la collectivité jouxtant à sa propriété afin de pouvoir stationner ses véhicules plus aisément.
Il s'agit de la parcelle cadastrée : **Section AC Parcelle 14.**

Le document d'arpentage ci-dessous a été réalisé le 27/11/2025 et a été validé pour une cession de 60 m2.
Vu la demande d'acquisition formulée par M. Jayson CABANIOLS et Madame Laurie CERENZIA, riverain de la parcelle section AC n°14,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1,
Considérant que cette parcelle est issue du domaine privé de la Commune,
Considérant que la cession de cette parcelle ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que la parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,
Vu la demande d'avis domanial effectuée le 10/12/2025,
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 11/12/2025 indiquant
« Cet ensemble immobilier peut être évalué à 3000€, soit 50€/m2, assortie d'une marge d'appréciation de 10% ».
Cette parcelle ne présentant aucun intérêt pour la commune et étant classée en zone 2AUd du PLUi, il est proposé une cession à 3 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée comme suit :

commune	*section*	*N°*	*surface*
SEBAZAC-CONCOURES	***AC***	***263***	***60 m2***

Moyennant le prix de 3 000.00 €

étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur et les frais de géomètre partagés entre la commune et l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, PRECISE

- ✓ ***qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie,***
- ✓ ***que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de rédaction d'acte et que les frais de géomètre seront partagés entre la commune et l'acquéreur.***

AUTORISE

- ✓ ***Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,***
- ✓ ***Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.***

Fait à Sébazac-Concourès, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Florence CAYLA

Le secrétaire de séance,
Brice BERTRAND

MAIRIE de SEBAZAC-CO (Aveyron)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 19 FEV. 2026
Et publication ou notification le 19 FEV. 2026
Date de mise en ligne sur internet le 23 FEV. 2026

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi, non seulement par la voie habituelle du courrier, mais également par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES

Propriété

COMMUNE DE SEBAZAC-CONCOURES
CABANIOLS / CERENZIA

PLAN DE DIVISION

Échelle : 1/200

Réseau TERIA
Nivellement rattaché au NGF
Système de coordonnées RGF93 CC44 (Classe 2)
Unité de cotation exprimée en mètres

Visa du Géomètre-Expert

Dressé le : 27 novembre 2025
DA n°929A numérotée le 15/01/2026
Màj le 21/01/2026

Référence : 825182 Màj
DA n°929A

Plan de Situation sans échelle

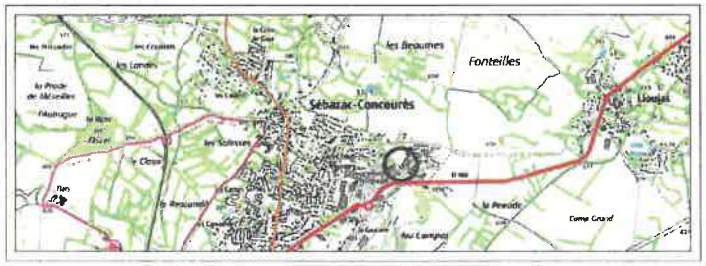

ABC GÉOMÈTRES-EXPERTS
90 Rue Pierre Carrère - 12000 RODEZ
Tél 05.65.68.95.88
20 Rue du Docteur Trémolières - 12500 ESPALION
Tél. 05.65.48.14.97 / Fax 05.65.48.06.28
C.Commercial Marcel MAZARS - Rue de Lavernhe - 12210 LAGUIOLE
Tél 05.65.48.71.53
e-mail : abc.geometre@gmail.com

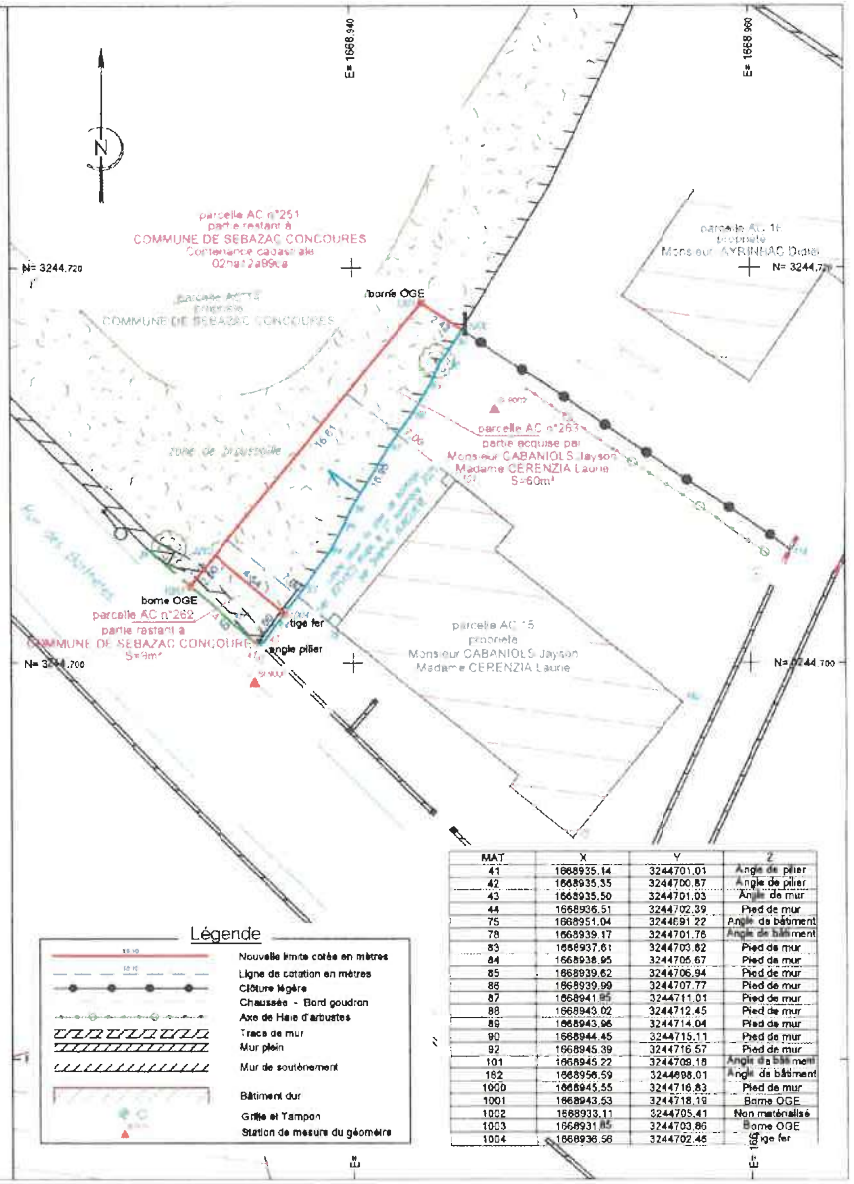

MAT	X	Y	Z
41	1668935.14	3244701.01	Angle de pilier
42	1668935.35	3244700.87	Angle de pilier
43	1668935.50	3244701.03	Angle de mur
44	1668936.51	3244702.39	Pied de mur
75	1668951.04	3244691.22	Angle de bâtiment
78	1668939.17	3244701.76	Angle de bâtiment
83	1668937.61	3244703.82	Pied de mur
84	1668938.95	3244705.67	Pied de mur
85	1668939.62	3244706.94	Pied de mur
86	1668939.99	3244707.77	Pied de mur
87	1668941.85	3244711.01	Pied de mur
88	1668943.02	3244712.45	Pied de mur
89	1668943.96	3244714.04	Pied de mur
90	1668944.45	3244715.11	Pied de mur
92	1668945.39	3244716.57	Pied de mur
101	1668945.22	3244709.18	Angle de bâtiment
182	1668956.59	3244698.01	Angle de bâtiment
1000	1668945.55	3244716.83	Pied de mur
1001	1668943.53	3244718.19	Borne OGE
1002	1668933.11	3244705.41	Non matérialisé
1003	1668931.85	3244703.86	Borne OGE
1004	1668936.56	3244702.46	tige fer

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Cession d'une bande de terrain faisant partie du domaine privé de la commune à Sébazac à Monsieur CABANIOLS Jayson et Madame CERENZIA Laurie - Parcelle AC 263

Date de décision: 18/02/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 19/02/2026

Numéro de l'acte : 2026_20

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20260218-2026_20-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .3
Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion du domaine prive
autre

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 6 - CESSION TERRAIN COMMUNAL CABANIOLS CERENZIA.docx (99_DE-012-211202643-20260219-2026_20-DE-1-1_1.pdf)